République française Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

SEANCE DU 22 Mars 2018

Nombre de membres				Votes		Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	14-03-2018	28-03-2018
7	7	6	6	0	0		

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents: Véronique BOUDIN (Adjointe), Martine CROCHOT (Adjointe), Alain TREMBLAY,

Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE,

Etait absent: Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du dernier compte rendu.
- Vote du compte administratif du budget communal.
- Affectation du résultat du budget communal.
- > Vote du budget communal.
- Avis sur le PPRI
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

DELIBERATION 2018-004 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à 18 heures, réuni sous la présidence de Véronique BOUDIN, première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Jacques CARRE Maire absent des débats, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, peut se Résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		96 096.24	10 813.38		10 813.38	96 096.24
Opérations de l'exercice	127 787.41	134 848.34	29 415.87	35 249.04	157 203.28	170 097.38
Totaux	127 787.41	230 944.58	40 229.25	35 249.04	168 016.66	266 193.62
Résultat de Clôture		103 157.17	4 980.21			98 176.96
Restes à réaliser						
Resultat		103 157.17	4 980.21			98 176.96

Le Conseil Municipal vote le compte Administratif par 5 voix pour.

<u>DELIBERATION 2018-005</u> Approbation du COMPTE DE GESTION 2017, dressé par M. Laurent BOUCHE, receveur

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2018-006: AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 10 813.38 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année

antérieure : 96 096.24 €

Soldes d'exécution:

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 5 833.17 € Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 103 157.17 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à

: 4 980.21 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

1068 Affectation:

4 980.21 €

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 98 176.17 € Report en dépenses d'investissement D 001 - 4 980.21 €

DELIBERATION 2018-007 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif 2018 de la commune comme suit

Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 002 Résultat antérieur reporte	
Chapitre 013 Atténuation des charges	2 000
Chapitre 70 Ventes de produits	590
Chapitre 73 Impôts et taxes	124 150
Chapitre 74 Dotations et subventions	14 927
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	5 950
Total Recettes de Fonctionnement	353 287
Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 011 Charges à caractère général	131 587
Chapitre 012 Charges du Personnel et Frais assimilés	34 950
Chapitre 014 Atténuation de Produits	16 500
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	132 650
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	37 600
Total Dépenses de Fonctionnement	353 287
Recettes D'investissement	
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	132 650
Chapitre 10 Dotations fonds divers réserve	10 121
Chapitre 13 Subventions d'investissement	39 100
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	500
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	15 800
Total Recettes D'investissement	198 171
Dépenses d'investissement	
Chapitre 001 Solde d'exécution reporte	9 871
Chapitre 16 Emprunts dettes assimilées	500
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	187 800
Total dépenses Investissements	198 171

DOSSIER DE REFECTION DES TROTTOIRS.

Lors d'une réunion le 7 mars sur place avec l'agent de l'Agence Technique départementale et un dessinateur un relevé détaillé des trottoirs, surfaces, descentes de gouttières, regards, bordures à reprendre a été établi.

Lundi 19 mars, nous avons reçu les plans du village avec visualisation des zones à reprendre. Quelques modifications ont été adressées à L'ATD et l'accord à donner sur les plans définitifs.

Le descriptif technique a été analysé et confirmé par l'ATD. Après une relecture méticuleuse, le document définitif a été adressé le 22 mars 2018.

L'Envoi de l'avis de publication est prévu pour le 28 mars 2018 sur le site territoires de bourgoggne.

La date limite de réception est fixée au 14 mai 2018 à 12h.

L'Ouverture des plis se fera le 14 mai au soir.

Rapport le 30 mai.

AVIS SUR LE PPRI

Synthèse à faire suite à la lecture du document.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

✓ Syndicat de bassin du Serein

Lors d'une réunion de bureau le 7 mars pour la préparation de l'Assemblée Générale du 14 mars pour le vote du budget il est proposé une augmentation de budget de 85000 à 145000 €, la première tranche de calculs est estimée à 60000€ Cette augmentation a été validée lors de l'assemblée générale du 14 mars 2018.

Le cahier des charges définitif va nous être adressé pour validation avant appel d'offre auprès des bureaux de calculs.

Suite à la mise en place de la loi GEMAPI la cotisation 543€de la commune de La Chapelle Vaupelteigne au Syndicat de Bassin du Serein ne sera plus versée elle fera partie d'un prélèvement sur les versements de la 3CVT (montant de 5,78€par habitant).

✓ SIVU du Moulin des fées

Réunion du 16 mars pour présentation des travaux du bureau d'études.

Réunion le 23 mars pour présentation du :

- -Compte administratif 2017
- -Budget primitif 2018-Questions diverses

Représentation impérative de notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Réfection des volets de la Mairie

Une nouvelle demande de subvention a été effectuée dans le cadre de la DETR pour un montant de travaux de 10530€

- Amélioration inondations:

Matériaux de la commune à évacuer en entrée du village

Rendez-vous avec la société Barbier jeudi 22 février 2018 pour établir un devis pour enlèvement des matériaux de la commune sur « la Moute », les matériaux recensés comportent des grosses pierres, morceaux de béton qui seront parfaits pour un soubassement de chemin, des granulats, du sable de rivière et de la terre.

Réception d'un devis de 9472,80€

- Chemin des oiseaux amélioration écoulements lors de forts orages

L'analyse des lieux avec la société BARBIER fait ressortir que la solution serait un remblai du champ en contrebas du dernier virage à droite en arrivant à la Vallée des Rosiers.

L'exploitant du champ rencontré le 1^{er} mars est d'accord avec cette proposition, courrier à faire au propriétaire, (l'exploitant se porte garant d'un accord du propriétaire).

Cette amélioration permettra de recycler une bonne partie des matériaux et permettra de canaliser l'eau sur le chemin lors de forts orages.

- Amélioration du chemin au-dessus du cimetière.

Réception d'un devis de la société Barbier pour un montant de 1170€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire Jean Jacques CARRE